

*Questions orales***LES AUTOCHTONES**

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les conditions de vie des autochtones au Canada ressemblent à celles des habitants des pays du tiers monde.

Ce que je veux dire, c'est que nous faisons face à un taux de violence, d'alcoolisme, de consommation de drogues et de suicides trop élevé. Le gouvernement va-t-il maintenant reconnaître que les programmes qu'il a mis en oeuvre ne fonctionnent pas? Le ministre va-t-il immédiatement appliquer une stratégie à l'échelle gouvernementale, afin d'aider les autochtones du pays?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons, en fait, une stratégie de ce genre. Elle comporte un certain nombre d'éléments. Nous pouvons compter sur des programmes conçus précisément pour faire face aux problèmes reliés à l'alcoolisme et à la consommation de drogues dans les réserves.

• (1150)

Entre outre, nous croyons fermement qu'un programme de transfert des responsabilités aux populations autochtones pour ce qui est des services de santé offerts dans les réserves, permet aux intéressés d'avoir la haute main, au niveau local, sur la planification et la prestation des services de santé. Selon nous, c'est tout à fait essentiel.

Il y a de nombreux exemples, notamment dans la réserve d'Hobbema, à l'extérieur d'Edmonton, où la collectivité locale a réalisé de très importants progrès pour ce qui est de réduire, tout d'abord, le taux de suicides et ensuite, les problèmes reliés à la consommation d'alcool et de drogues. Voilà un exemple des façons d'améliorer les choses. Le ministère continue de travailler en étroite collaboration avec les associations autochtones afin de les aider.

M. Nault: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Les conditions sociales terribles auxquelles les autochtones doivent faire face sont exposées sans cesse devant plusieurs commissions d'enquête judiciaire.

Beaucoup réclament un système judiciaire propre aux autochtones. Le ministre pourrait-il nous signaler quand le gouvernement entend prendre des mesures afin d'établir ce système?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement suit avec beaucoup d'intérêt l'enquête Marshall, en Nouvelle-Écosse, l'enquête du Manitoba et celle de

l'Alberta—sauf erreur elle a lieu dans la réserve des Indiens du Sang—afin d'en tirer les renseignements qui en ressortent et d'apporter toutes les améliorations possibles au système judiciaire.

Pour ce qui est d'un système judiciaire distinct pour les autochtones, cette idée a été présentée. Pour le moment, le gouvernement n'a pas l'intention de mettre en oeuvre un système de ce genre. Par contre, nous sommes bien décidés à faire tout en notre pouvoir afin d'améliorer le système actuel et de faire en sorte qu'il réponde mieux aux besoins des autochtones.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

On sait que la justice américaine détient toujours le camionneur Richard Bilodeau et qu'il semble y avoir un imbroglio ici à Ottawa, en ce qui concerne le traité d'extradition.

Monsieur le Président, je voudrais savoir de la part du ministre de la Justice si aujourd'hui le gouvernement, qui a laissé traîner le dossier du 29 novembre au 15 décembre, a l'intention de faire tout son possible pour que M. Richard Bilodeau puisse retourner chez lui, tenant compte du fait qu'on a refusé hier de réduire le cautionnement de 500 000 \$ à 50 000 \$ et ce, à cause de la responsabilité du gouvernement fédéral qui n'a pas fait son travail au point de vue du traité d'extradition.

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons ici un autre bel exemple des critiques injustes et exagérées qui se glissent dans les questions qu'on nous pose.

Le gouvernement et plusieurs de ses membres, notamment le ministre d'État chargé de la Jeunesse et le ministre de la Justice, s'occupent de cette affaire depuis que M. Bilodeau est détenu au New Hampshire à la suite du terrible accident qui est survenu. Nous avons suivi l'affaire de très près.

J'ai ordonné à notre ambassade à Washington d'examiner le jugement en compagnie des autorités américaines appropriées afin de tenter de trouver une solution satisfaisante dans les plus brefs délais. Nos collaborateurs restent en consultation avec nos collègues québécois. Plusieurs de nos ministres ont communiqué avec le procureur du New Hampshire. Nous avons garanti et répété aux Américains que l'homicide involontaire est une des infractions visées par le Traité d'extradition. Nous avons fait l'impossible pour venir en aide à M. Bilodeau, ce